

À la manière de Mme Vallaud Belkacem qui avait balayé avec mépris la mobilisation majoritaire contre sa réforme du collège en la passant en force au soir du 19 mai 2015, M. Blanquer, sans s'être concerté avec les organisations syndicales, a publié le 18 juin un nouvel arrêté relatif à l'organisation des enseignements en collège, applicable dès la rentrée, qui avait pourtant reçu un avis défavorable en CSE dix jours plus tôt.

### ► Ce qui change avec le nouvel arrêté : flexibilisation et autonomie facteurs d'inégalités

#### ■ EPI et AP

Ces enseignements complémentaires sont maintenant censés permettre la mise en œuvre des différents parcours (avenir, citoyen, d'éducation artistique et culturelle, et éducatif de santé).

Les huit thèmes obligatoires des EPI disparaissent. En conséquence, le contenu des éventuels EPI sera, bien plus encore qu'actuellement, laissés à la discrétion des établissements. Les EPI peuvent commencer dès la 6<sup>ème</sup>.

#### Les horaires disciplinaires sont de plus en plus flexibilisés !

Les établissements pourront continuer de moduler les horaires hebdomadaires sur l'ensemble d'un cycle (en maintenant chaque enseignement sur une année). Mais, cette modulation n'a plus à être faite "de manière pondérée" et les établissements ne sont plus tenus de fixer cette modulation pour la durée d'un cycle.

Auparavant, chaque classe d'un même niveau devait avoir une répartition AP/EPI au cycle 4 identique dans un même collège, avec 1 h au moins pour chaque type d'enseignement. Avec ce projet, la règle d'1 h minimum disparaît et ne demeure que l'obligation pour chaque élève d'avoir bénéficié, lors de sa scolarité, des deux types d'enseignement complémentaire.

Autrement dit, le ministre permet aux établissements qui le souhaitent de faire quasiment disparaître les EPI, puisqu'il suffira d'appeler EPI le moindre projet interdisciplinaire construit sur un trimestre. Bien sûr, et dans l'esprit de la conception libérale du ministre, la "liberté d'expérimenter" et "la confiance laissée aux acteurs de terrain" permettront aux équipes, c'est-à-dire le ou la principale, de faire autant d'EPI à la sauce locale qu'elles le souhaitent.

**La CGT Educ'action exige toujours l'abrogation de la réforme et appelle tous et toutes les salarié-es à lutter contre la politique ultra-libérale du gouvernement en étant à la rentrée, dans la rue, contre la nouvelle Loi Travail.**

#### Le retour des options... financées par la dotation complémentaire (la marge de 3 h par classe)

Le projet signe le retour des dispositifs de sections européennes et de cours en langue régionale ainsi que celui de plusieurs options facultatives : langues et culture de l'antiquité au cycle 4, classes bilingues en 6<sup>e</sup>, un enseignement de langues et cultures européennes dans une des deux langues du cycle 4, langues et cultures régionales.

La dotation complémentaire de 3 h par division et par semaine n'est plus officiellement réservée aux groupes à effectifs réduits ou à la co-animation (même s'ils sont sensés être priorités) mais peut également permettre de financer ces options facultatives.

Il est, certes, indiqué que, pour ces dernières, une dotation supplémentaire peut être éventuellement allouée. Toutefois, la réforme du collège ayant entraîné une hausse du nombre d'heures total (due, notamment, à la dotation complémentaire de 3 h), il y a fort à parier que les rectorats n'auront pas les possibilités de financer spécifiquement les options. Les collèges qui créeront ces options devront donc le faire en rognant sur les moyens alloués à la mise en place de groupes à effectifs réduits.

#### Nouveauté : stage de remise de niveau pour les CM2 en Éducation prioritaire

Ces stages seront encadrés, à partir de la fin du mois d'août 2017, par des enseignant-es volontaires et des AED (qu'on peut imaginer beaucoup moins volontaires !). En plus d'être inopérants (on ne résout pas la difficulté scolaire en l'externalisant !), ils imposeront donc à des élèves en difficultés un temps de repos estival amputé par rapport aux "bons" élèves. Par ailleurs, c'est en augmentant le salaire des salarié-es qu'on améliore leur pouvoir d'achat et non en leur "offrant" des possibilités d'heures supplémentaires.

## ■ L'analyse de la CGT Educ'action

La CGT Educ'action a lutté contre la réforme du collège.

Elle était opposée aux points sur lesquels revient le nouveau ministre, mais sans en faire les raisons essentielles de son opposition.

En effet, si nous ne sommes pas opposé-es aux options, nous voulons que chaque élève puisse en bénéficier (ce qui n'était pas le cas avant la réforme et ne l'est toujours pas avec ce nouvel arrêté).

Nous étions fermement opposé-es à l'Accompagnement Personnalisé (comme nous le sommes en lycée) qui n'est qu'une variable d'ajustement et de dérèglement des services et rarement un outil pédagogique opérant.

Enfin, si nous sommes favorables à de l'interdisciplinarité, c'est sur la base de projet construit par les équipes, dans le respect de leur liberté pédagogique, avec une dotation horaire spécifique en plus de la DHG, du temps de concertation inclus dans le service et sans mettre en concurrence les collègues et les disciplines. Nous étions donc opposé-es aux EPI.

Toutefois, les fondements majeurs de notre opposition à cette réforme étaient l'autonomie et son corollaire, la concurrence généralisée, dans la suite logique de celle des lycées, ainsi qu'un collège qui maintient et aggrave la reproduction sociale en s'inscrivant dans le socle commun et des compétences patronales qui l'irriguent.

Or le socle est maintenu, et toutes les facilités sont mises en place pour permettre à chaque collège de créer toutes les options voulues en prenant sur les horaires de dédoublement. Certain-es élèves auront plus de cours de langues que d'autres. Certain-es élèves d'un même niveau pourront avoir des horaires disciplinaires très différents suivant leur collège...

**C'est une attaque sans précédent contre le collège unique.**

**Le collège Blanquer est bâti, plus encore qu'auparavant, sur la concurrence et les inégalités, un collège de la reproduction des classes sociales.**

### **Pour des moyens qui assurent un fonctionnement correct du collège !**

Imposons des choix politiques favorisant ce bien public qu'est l'École et non des cadeaux faits à la finance et au patronat.

Les moyens dégagés devront surtout permettre de baisser le nombre d'élèves par classe, auquel la réussite des élèves est fortement liée, de maîtriser vraiment l'hétérogénéité en renforçant la remédiation.

### **La CGT Educ'action revendique :**

- un nombre maximal de 20 élèves par classe et 15 en Éducation prioritaire,
- des personnels en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins (Aed, CPE, COP, personnels administratifs, de laboratoire, de santé et sociaux),
- des moyens pour travailler en groupes à effectifs réduits, avec un cadrage national.

## ■ Pour une véritable prise en charge des élèves en difficulté

Cela commence par arrêter de placer les élèves fragiles en situation de rabâchage, sans les culpabiliser ni les marginaliser et finalement les enfermer dans l'échec.

La lutte contre l'échec scolaire et ses multiples causes ne peut relever de la seule responsabilité des enseignants, des élèves et de leurs familles. La constitution et la reconnaissance d'une équipe éducative au sens large est fondamentale. Les élèves doivent ainsi pouvoir bénéficier du soutien des personnels d'éducation, d'orientation, de santé, des assistant-es sociaux-ales...

### **Pour la CGT Educ'action**

► Afin de remédier à la difficulté et à l'échec scolaires, la journée des élèves doit s'arrêter à la sortie du collège. Cela implique la suppression des devoirs à la maison qui sont des facteurs aggravants d'inégalité scolaire, liée aux inégalités socio-culturelles.

► La prise en charge des élèves en difficulté doit se faire via des dispositifs souples mais soutenus, complément de la classe hétérogène, permettant une aide en petits effectifs (type RASED).



### **Pour rejoindre la CGT Educ'action**

Tract Collège Blanquer, juin 2017

Nom .....Prénom .....

Téléphone : ..... Mél .....

Adresse .....

Métier .....

Lieu d'exercice .....

Je renvoie ce coupon à CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex